
Métallurgie (industries)
Puy-de-Dôme et Clermont-
Ferrand

IDCC 1627

Convention collective du 17 janvier
1992⁽⁰⁾

(0) Remplace la Convention collective du 7 juin 1977, étendue

[Étendue par arrêté du 7 octobre 1992, JO 16 octobre 1992 et élargie à l'arrondissement du Puy (Haute-Loire) par arrêté de la même date]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

